

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE LYON

Année 1863.

—
(NOUVELLE SÉRIE.)

—
TOME DIXIÈME

PARIS

CHEZ F. SAVY, LIBRAIRE

rue Hautefeuille.

—
1863. — Février 1863.

LONGICORNES

NOUVEAUX OU PEU CONNUS

PAR

E. MULSANT ET CL. REY



Cerambyx nodosus.

Niger, nitidus, elytris posticè castaneis; antennarum articulis tertio et quarto apice nodosis, quinto subnodoso; pronoti zonâ mediâ irregulariter rugosâ, medio subcostato, lateraliter sulcato; elytris rugoso-punctatis, angulo suturali inermi prosterno posticè bilobato.

Long. 0,0360 à 0,0382 (16 à 17); larg. 0,0090 à 0,0100 (4 à 4 1/2).

♂ *Antennes* d'un quart plus longues que le corps; à 3^e article d'un sixième plus long que le 4^e : le 7^e émoussé à son angle antéro-externe.

♀ *Antennes* aussi longues que les quatre cinquièmes du corps; à 3^e article d'un tiers au moins plus long que le 4^e : le 6^e peu émoussé et assez vif à son angle antéro-externe.

Corps allongé; glabre ou à peu près, en dessus.

Tête noire; luisante et un peu obsolètement ponctuée sur le front; rayée, entre les antennes, d'une ligne médiane prolongée jusqu'au niveau du bord postérieur des yeux; rugueuse sur sa partie postérieure.

Antennes prolongées jusqu'aux quatre cinquièmes du corps (♀), ou d'un quart plus longues que lui; noires; à 1^{er} article épais; fortement

nouveaux, au moins aussi long que le 3^e : celui-ci un peu moins court que le 4^e et moins long que le 6^e : le 4^e un peu moins nouveau : le 5^e à peine ; les autres, subgraduellement comprimés ; sudentés chez le ♂.

Prothorax garni de cils jaunâtres, en devant et à sa base ; tronqué au devant, bissinué à la base ; à peu près aussi long sur son milieu que large à cette dernière ; muni, vers le milieu de ses côtés, d'un tubercule épineux, et d'un autre moins saillant, entre ce dernier et chaque angle antérieur ; chargé, en dessus, de 3 plis transversaux en devant, dont l'intermédiaire incomplet, et de trois plis transversaux en arrière, dont l'antérieur anguleux dans son milieu ; chargé sur sa zone médiane de plis irréguliers, mais creusé, entre les plis transversaux, antérieurs et postérieurs, de deux sillons longitudinaux, un peu divergents d'avant en arrière, séparés par une partie médiane saillante ; noir, lisse, luisant.

Ecusson noir ; en triangle un peu obtus, notablement plus large que long.

Elytres débordant la base du prothorax du tiers de la largeur de chacune ; quatre fois environ aussi longues que lui ; subgraduellement et médiocrement rétrécies ; arrondies, prises ensemble à l'extrémité ; sans épine à l'angle sutural, mais rectangulaires à ce dernier ; médiocrement convexes ; noires à la base et graduellement d'un brun marron à l'extrémité ; rugueusement ponctuées vers la première, simplement ponctuée postérieurement ; offrant les traces d'une nervure longitudinale naissant de la fossette humérale.

Dessous du corps noir ; brièvement pubescent sur la poitrine, presque glabre sur le ventre. *Prosternum* bissilloné ; presque bilobé à l'extrémité. *Post-épisternum* marqué de cinq ou six points un peu obsoletes, sur leurs six cinquièmes postérieurs.

Pieds noirs, pubescents.

PATRIE : La Grèce et les environs de Smyrne (collection Pellet).

OBS. Cette espèce a quelque analogie avec le *Cerambyx miles*. Elle s'en éloigne par les proportions des articles des antennes ; par ses élytres non émoussées à l'angle sutural ; surtout par son prothorax offrant

sur la zone médiaire un sillon longitudinal de chaque côté de sa partie médiane, entre les plis transversaux, et par son prosternum comme bilobé à son extrémité, au lieu d'être relevé en pointe obtuse.

Elle s'éloigne de l'*Hammaticerus Welensii*, KÜSTER, par son corps sans pubescence apparente en dessus ; par son prothorax creusé de deux sillons longitudinaux sur zone médiaire; par ses élytres rétrécies d'avant en arrière, ni arrondies chacune à l'extrémité, ni acuminées à la suture, noires à la base; et enfin par sa taille.

Elle diffère enfin de l'*Hamm. carinatus*, KÜSTER, par son corps non pubescent en dessus, par ses élytres non acuminées à la suture, plus fortement rugueuses, etc.

Callimus egregius.

Capite, pectore tibiisque posticis, nigris; pronoto, femoribus, tibiis anticis et intermediis ventreque rufo-flavis; elytris violaceis.

Long. 0,0078 (3 l. 1/2); larg. 0,0015 (2/3 l.).

♂ *Corps* allongé ; planiscule.

Tête noire ; luisante ; presque lisse ; hérissée de poils cendrés longs et peu épais ; rayée entre les antennes d'un court sillon longitudinal.

Labre roussâtre.

Antennes à 3^e article moins long que le 1^{er}, à peine aussi long que le 4^e : le 5^e le plus long : le 1^{er} noir : les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e, d'un roux fauve à la base, noirs en dessus dans leur seconde moitié : les six derniers bruns ou d'un brun roussâtre : les quatre premiers hérissés de poils en dessus, et surtout à leur extrémité : les deux suivants seulement à l'extrémité : les autres, glabres.

Prothorax un peu plus long sur sa ligne médiane que large à sa base ; tronqué et rebordé en devant et à la base ; anguleusement dilaté dans le milieu de ses côtés ; lisse, luisant, mais marqué de points, constituant un cercle, prolongé depuis les deux cinquièmes de sa longueur jusqu'au rebord basilaire, couvrant un peu plus du tiers

médiaire de sa largeur; subtuberculeux sur la partie enclose dans ce cercle; hérissé de longs poils d'un cendré livide; d'un roux flave; avec les rebords antérieurs et basilaires noirs.

Écusson presque en demi-cercle; noir, revêtu de poils d'un brun cendré.

Elytres débordant la base du prothorax (du tiers de la largeur de chacune; deux fois et demie à deux fois et trois quarts aussi longues que lui; subparallèles ou plutôt un peu en courbe rentrante à leur côté externe jusqu'au cinq sixièmes de leur longueur, arrondies chacun à l'extrémité; déhiscentes à la suture, presque depuis l'écusson; débordées par le pygidium; d'un violet métallique; rugueusement ponctuées; garnies de poils cendrés ou livides, moins allongés que ceux du prothorax, mi-couchés. *Pygidium* d'un roux flave, terminé en ogive; garni de poils noirs et obscurs.

Dessous du corps hérissé de poils cendrés; noir sur les parties pectorales; d'un roux flave, luisant et presque imponctué sur le ventre.

Pieds hérissés de poils livides et d'un cendré livide: *cuisse* en massue, d'un roux flave: quatre *tibias* antérieurs de même couleur, avec l'extrémité obscure: *tibias* postérieurs noirs: *tarses* postérieurs noirs: les autres, en partie obscurs, en partie d'un roux flave ou d'un roux fauve.

PATRIE: La Caramanie (collection Reiche).

OBS. Nous n'avons vu que le ♂. La ♀ offre sans doute aussi le 2^e anneau du ventre conformé comme chez les deux autres espèces connues de ce genre.

Dorcadion Blanchardi.

Nigrum, pedibus rubro-testaceis, pubescentibus; capite posticè lineis duabus albo-tomentosis; pronoto nudo, rugoso profundè punctato; elytris oblongo-ovatis, fossulâ et carinâ humeralibus abbreviatis, nigro-tomentosis, suturâ, margine laterali, apicali breviter, lineâ humerali usque ad apicem prolongatâ, maculatâque basali albis.

Dorcadion basale (Muséum de Paris).

Long. 0,0112 (5 l.); larg. 0,0028 (1 l. 1/2).

Corps oblong ou suballongé.

Tête noire; garnie en devant d'un duvet brun; rayée d'une ligne médiane prolongée jusqu'au vertex; parée d'une bande de duvet blanc ou blanc cendré de chaque côté de cette ligne, depuis le niveau de la base des antennes jusqu'au prothorax.

Antennes moins longues que le corps; noires; brièvement pubescentes.

Prothorax tronqué et presque sans rebord en devant et en arrière; subsinué dans le milieu de son bord antérieur; armé, de chaque côté, d'un fort tubercule; transversal; un peu moins large à la base qu'en devant; médiocrement convexe; noir; glabre; rugueusement et grossièrement ponctué.

Écusson petit; triangulaire; noir, revêtu de duvet blanc.

Elytres un peu plus larges en devant que le prothorax à sa base; près de quatre fois aussi longues que lui; ovales oblongues; médiocrement convexes; offrant une arête et une fossette humérale étroite, à peine prolongées jusqu'au tiers de leur longueur; noires, revêtues d'un duvet velouté noir ou d'un noir brun; parées chacune d'une bordure couvrant le rebord externe, d'une bordure apicale très-étroite, d'une bordure suturale embrassant les côtés de l'écusson, graduellement et faiblement rétrécie jusqu'à l'angle sutural, où elle se lie à la bordure apicale, d'une bande longitudinale et d'une tache basilaire, formées de duvet blanc: la bande, naissant sur le calus huméral, prolongée, sur une largeur uniforme, jusqu'à l'extrémité, presque au milieu de la bordure apicale, presque aussi large que l'espace qui la sépare de la bordure externe: la tache basilaire, obtriangulaire, liée à la base et au côté interne de la base.

Dessous du corps noir, garni d'un duvet cendré.

Pieds d'un rouge testacé, garni d'un duvet cendré.

PATRIE : La Perse (Muséum de Paris, collection Pellet).

Nous avons dédié cette espèce à M. Blanchard, de l'Institut, professeur au Jardin des Plantes.

Dorcadion Pelleti.

Nigrum; capite anticè cinereo pulverulento, vertice pronotoque medio sulcatis, hoc punctis mediocribus, vix nigro-pubescenti, lateribus cinero-pulverulento. Elytris oblongo-ovatis, fossulâ humerali obsoletâ, nigro-pubescentibus, margine exteriori vittisque quatuor albis: internâ basali, abbreviatâ: quartâ, humerali, usque ad apicem prolongatâ: secundâ paululum anticè et posticè abbreviatâ, basi apiceque cum præcedenti subconjunctâ: tertiâ abbreviatâ, inter secundam et quartam inclusâ.

Long. 0,0137 (7 l.); larg. 0,0036 (1 l. 2/3) à la base des élytres; 0,0054 (2 l. 2/5) au milieu des élytres.

Corps oblong ou suballongé.

Tête noire; obsolètement et densément pointillée et parsemée de points peu rapprochés, sur la partie antérieure du front, et garni sur cette partie d'un court duvet cendré; marquée de gros points assez rapprochés sur sa partie postérieure et rayée d'une ligne médiane depuis la base des antennes; parée au côté interne de la base de celle-ci d'une tache de duvet brun.

Antennes prolongées environ jusqu'aux trois cinquièmes du corps; noires, revêtues d'un duvet brun; brièvement annelées de cendré à la base du 3^e article et des deux ou trois suivants.

Prothorax tronqué et sans rebord, en devant; tronqué et muni d'un rebord étroit et non saillant à la base; transversal; armé de chaque côté d'un tubercule épineux; creusé d'un sillon médiaire presque uniformément prononcé; noir; garni sur le dos d'un duvet brun, court, peu ou médiocrement apparent; comme poudré de duvet cendré, sur les côtés, en dessous, et sur la ligne médiane; marqué de points assez petits, près de cette dernière, graduellement plus gros près des côtés,

Ecusson en triangle à côtés rectilignes ; au moins aussi long que large ; garni de duvet cendré.

Elytres débordant, aux épaules, la base du prothorax du quart environ de la largeur de chacune ; trois fois et demie environ aussi longues que lui ; émoussées aux épaules ; médiocrement convexes sur le dos ; presque sans fossette humérale et sans arête humérale ; noires , revêtues d'un duvet noir ; parées chacune d'une bordure externe et de quatre bandes longitudinales de duvet blanc : la bordure externe , laissant noir le rebord, étendue jusqu'au côté externe du calus , en devant, graduellement un peu rétrécie, et prolongée jusqu'à l'extrémité : les 1^{re}, 2^e et 4^e bandes, naissant de la base : la 1^{re} naissant vers le tiers interne, prolongée jusqu'aux deux cinquièmes de leur longueur, en se rapprochant un peu de la suture : les 2^e et 4^e unies en devant sur la fossette humérale à peine marquée : la 4^e plus large aboutissant presque vers l'angle sutural, en formant une courbe sensible du côté externe : la 2^e assez étroite, sensiblement courbée du côté interne, presque unie à la 4^e, vers les cinq sixièmes de leur longueur ; où elle se termine : la 3^e la plus étroite, enclose entre la précédente, prolongée depuis le tiers ou un peu plus, jusqu'à un peu moins des deux tiers ; notées en outre de deux taches de duvet cendré, liées au côté interne de la 4^e bande, un peu après le milieu de sa longueur.

Dessous du corps et *pieds* noirs, garnis d'un duvet cendré assez court.

PATRIE : Les environs de Smyrne (communiqué par M. Pellet, à qui nous l'avons dédiée).

Dorcadion interruptum.

Nigrum, *antennarum articulo primo pedibusque rufis, pubescentibus* ; *capite pronotoque griseo-pubescentibus, hoc punctulato, levitèr medio sulcato. Elytris ovatis* ; *carinâ et fossulâ humeralibus abbreviatis* ; *griseo-pubescentibus, lateribus cinereo-pubescentibus* ; *maculis juxta-suturalibus, maculâque magnâ post medium nigris* ; *lineis duabus longitudinalibus albis basi apiceque conjunctis* : *externâ in medio interruptâ* : *internâ maculam nigram dividente.*

Long. 0,0157 (7 l.); larg. 0,00031 (2 l. 1/4) à la base des élytres; 0,0067 (3 l.) vers la moitié de leur longueur.

Corps oblong.

Tête noire; obsolètement et densément pointillée et marquée de points peu rapprochés, à peine plus gros sur le vertex que sur la partie antérieure; revêtue d'un duvet d'un gris brun; rayée, depuis l'épistome jusqu'au vertex, d'une ligne médiane peu profonde.

Antennes prolongées environ jusqu'aux trois cinquièmes du corps; pubescentes; noires, avec le 1^{er} article d'un rouge brun.

Prothorax presque sans rebord, tronqué ou légèrement arqué, en devant; muni d'un rebord peu saillant et un peu arqué en arrière, à la base; transversal; armé de chaque côté d'un tubercule épineux; noir; marqué de points médiocrement rapprochés; un peu plus gros que ceux de la tête; obsolètement et densément pointillé entre ceux-ci; garni d'un duvet d'un gris brun; rayé d'une ligne médiane, très-distincte sur la première moitié et plus profonde vers la moitié de sa longueur, obsolète postérieurement.

Ecusson en triangle subéquilatéral; revêtu d'un duvet blanc cendré; rayé d'une ligne médiane.

Elytres débordant, aux épaules, la base du prothorax, du tiers ou des deux cinquièmes de la largeur de chacune; quatre fois environ aussi longues que lui; ovales oblongues; arrondies aux épaules; médiocrement convexes; creusées d'une fossette humérale prononcée, prolongée en s'affaiblissant jusqu'aux tiers ou un peu plus de leur longueur; pourvues d'une arête humérale à peine plus longuement prolongée; noires, mais revêtues d'un duvet gris brun; parées chacune d'une bordure externe, cendrée et de deux bandes longitudinales, blanches: la bordure externe, ne couvrant pas le rebord qui est d'un gris jaunâtre, étendue en devant jusqu'à l'arête humérale, graduellement rétrécie postérieurement: la bande externe, naissant sur la fossette humérale, interrompue depuis le tiers ou un peu plus jusqu'aux deux tiers et prolongée presque jusqu'à l'extrémité, où elle

s'unit à la bande interne : celle-ci naissant aussi à la base, au côté interne de la fossette humérale, légèrement arquée du côté interne, postérieurement unie à la précédente, un peu plus près de l'angle sutural que du postéro-externe ; parée, chacune d'une grosse tache noire, irrégulière, un peu obliquement transverse, paraissant couverte ou partagée presque par la moitié, par la bande blanche interne, couvrant des trois cinquièmes au cinq septièmes de leur longueur, et du dixième interne, presque aux deux tiers de leur largeur, marquées à la base, sur la bordure et sur la bande externes de points râpeux graduellement affaiblis, et d'une rangée irrégulière de points un peu plus petits et non râpeux sur le tiers basilaire de la bande interne.

Dessous du corps noir : garni d'un duvet gris.

Pieds d'un rouge pâle, garnis d'un duvet cendré; marqués de petits points dénudés.

PATRIE : Les environs de Constantinople (collection Pellet).

Dercadion sparsum.

Nigrum, antennarum articulo primo, pedibusque rufis, pubescentibus ; capite pronotoque griseo-pubescentibus, hoc punctato ; elytris oblongo-ovatis, fossulâ et carinâ humeralibus abbreviatis, griseo-pubescentibus, dorso maculis atro-pubescentibus, subpunctiformibus usque post medium sparsis, juxtâ suturam subseriatis.

Long. 0,0135 (6 l.); larg. 0,0142 (1 l. 7/8) à la base des élytres; 0,0052 (2 l. 1/3) vers le milieu de celles-ci.

Corps suballongé.

Tête noire ; marquée, soit en devant, soit sur le vertex, de points médiocres et peu rapprochés; garnie d'un duvet mélangé de brun et de cendré ; rayée d'une ligne médiane prolongée depuis l'épistome jusqu'au vertex.

Antennes prolongées à peine jusqu'au trois cinquièmes, d'un rouge

brun sur le 1^{er} article, graduellement noires à l'extrémité; garnies d'un duvet noir ou obscur.

Prothorax tronqué et muni d'un rebord étroit, en devant; plus étroitement rebordé et un peu en angle très-ouvert et dirigé en arrière, à la base; transversal; armé de chaque côté d'un tubercule épineux; médiocrement convexe sur le dos; rayé d'un sillon médiale peu profond; uniformément marqué de points assez rapprochés; noir, garni d'un duvet gris cendré.

Ecusson en triangle arrondi à son extrémité; rayé d'une ligne médiane; revêtu d'un duvet gris cendré.

Elytres débordant aux épaules la base du prothorax du quart au moins de la largeur de chacune; quatre fois environ aussi longues que lui; médiocrement convexes; à fossette humérale médiocre; subarrondies et sensiblement relevées aux épaules; pourvues d'une arête humérale comprimée prolongée en s'affaiblissant jusqu'à la moitié de leur longueur; noires, mais revêtues d'un duvet gris cendré, peu abondant en dehors de l'arête humérale, et dans la direction de la fossette jusqu'à la moitié de leur longueur, très-serré sur le reste, et parsemées, jusqu'aux deux tiers de leur longueur, de taches d'un duvet noir: ces taches en partie ponctiformes, mais formant par la réunion de plusieurs une sorte de rangée irrégulièrement longitudinale vers le quart ou le tiers interne de leur largeur, et, vers la moitié de leur largeur, une tache ou courte bande, anguleuse en dehors, prolongé des trois cinquièmes aux deux tiers de leur longueur: marquées sur les parties peu duveteuses de points assez gros et rugueux près de la base, graduellement affaiblis ou peu apparents vers l'extrémité; sans ponctuation apparente sur les parties densément couvertes de duvet.

Dessous du corps noir; garni d'un duvet cendré ou cendré cerviné; parsemé de petits points dénudés sur le ventre.

Pieds d'un rouge pâle; garnis de duvet cendré; parsemés de points dénudés.

PATRIE : Les environs de Constantinople (collection Pellet).

Dorcadion frontale.

Fuscum, antennarum articulo primo, pedibusque obscure rufis; capite lineâ mediâ albâ et inter oculos plagis duabus fusco-pubescentibus externe albo-marginatis; pronoto rugoso-punctato, medio sulcato et albo-sulcato; elytris fossulâ humerali ultrâ medium prolongatâ, [carinâ humerali brevior, apice vittâ suturali lineisque duabus anticè abbreviatis cinereo-pulverulentis.

Long. 0,0270 (12 l.); larg. 0,0067 (3 l.).

Corps suballongé.

Tête brune; rayée d'une ligne médiane très-marquée, prolongée depuis l'épistome jusqu'au vertex; ornée, vers le côté interne de chaque antenne, d'une sorte de plaque triangulaire, recouverte d'un duvet brun, rétrécie d'arrière en avant et prolongée presque jusqu'à l'épistome; parée d'une bande longitudinale médiane divisée par la raie médiane, partagée à sa partie antérieure en deux branches, dont chacune recourbée en dehors, borde le côté externe de chacune des plaques précitées; rugueusement ponctuée de chaque côté du vertex.

Antennes prolongées à peine au delà de la moitié de la longueur du corps; pubescentes; à 1^{er} article d'un rouge roux foncé; les autres, noirs.

Prothorax sans rebord en devant, et tronqué avec une faible sinuosité dans le milieu de son bord antérieur; tronqué et muni d'un faible rebord à la base; transversal; orné de chaque côté d'un tubercule épineux; brun; rugueusement ponctué; glabre, avec le bord antérieur comme poudré de duvet blanc cendré et parée d'une bande longitudinale médiane de duvet pareil, un peu élargi d'avant en arrière, un peu moins large à la base que l'écusson, et divisé, au moins de la moitié aux quatre cinquièmes de sa longueur par une raie médiane.

Ecusson presque en demi-cercle, ou en triangle à côtés curvili-

gnes, plus large que long; brun, revêtu d'un duvet blanc cendré.

Elytres subarrondies aux épaules et débordant au côté externe de celles-ci la base du prothorax d'un tiers environ de la largeur de chacune; quatre à cinq fois aussi longues que lui; oblongues; graduellement et médiocrement élargies dans leur milieu; convexes; peu saillantes aux épaules; creusées d'une fossette humérale de profondeur médiocre, prolongée en s'affaiblissant graduellement presque jusqu'à la moitié de leur longueur; rugueusement ponctuées à la base et marquées de points plus petits et très-affaiblis vers l'extrémité; brunes, comme poudrées sur leur quart ou tiers postérieur d'un duvet cendré ou gris cendré très-court, couvrant le repli et formant une bordure externe assez large, constituant, sur chaque élytre, une bordure suturale plus large chacune que la base de l'écusson, et constituant deux bandes longitudinales raccourcies en devant: l'externe, dans la direction de la fossette humérale: l'interne dirigée vers les trois cinquièmes de la base, dans une sorte de sillon à peine prononcé.

Dessous du corps brun, garni d'un duvet cendré ou cendré rousâtre, parsemé sur le ventre de petits points dénudés.

Pieds d'un rouge roux foncé ou brunâtre, finement ponctués; garnis de duvet cendré jaunâtre, plus épais et plus apparent sous les cuisses, roux sur l'arête inférieure des tibias, et sur la supérieure des tibias intermédiaires et sous les tarse.

PATRIE: Les environs de Constantinople (collection Pellet).

Dorcadion segne.

Nigrum, supra fusco-pubescent, fronte cinererascente; vertice pronotique lineâ mediâ albâ; elytris fossulâ humerali angustâ usque ad medium prolongatâ, carinâ humerali breviori, lateribus lineisque duabus albis: externâ à fossulâ nascente apicem attingente: internâ posticè subabbreviatâ, cum præcedenti subconjunctâ.

Long. 0,0157 (71.); larg. 0,0042 (11.7/8) à la base des élytres; 0,0048 (21.1/8) vers le milieu de celles-ci.

Corps suballongé.

Tête noire; parsemée sur le front de points rapprochés; rugueusement ponctuée sur sa partie postérieure; revêtue sur sa partie antérieure d'un duvet gris cendré ou cerviné, passant au cendré ou blanc sale sur ses joues, et sur la bordure des yeux, peu abondant sur le milieu de la partie postérieure, et noir ou à peu près gris sur les côtés de celle-ci; rayée d'une ligne médiane assez légère, prolongée depuis l'épistome jusqu'au vertex.

Antennes prolongées jusqu'aux trois cinquièmes du corps; pubescentes; noires, annelées de cendré à la base du 3^e article et de quelques-uns des suivants.

Prothorax tronqué et à peine rebordé en devant; muni d'un rebord aplati, et en angle très-ouvert et dirigé en arrière, à la base; armé de chaque côté d'un tubercule épineux; plus étroit en arrière qu'en avant; presque aussi long sur son milieu que large à sa base; médiocrement convexe; noir, revêtu d'un duvet brun, avec le bord antérieur, le basilaire et la base des tubercules garnis d'un court duvet blanc sale; paré d'une ligne médiane étroite de duvet pareil; rayé d'une ligne médiane; déprimé sur le milieu de celle-ci; ponctué vers les côtés, presque imponctué sur le dos.

Ecusson rétréci d'avant en arrière; tronqué à l'extrémité, revêtu d'un duvet blanc sale.

Elytres en ovale oblong; médiocrement convexes sur le dos; sans fossette humérale bien marquée; offrant à peine un commencement d'arête humérale; noires, revêtues d'un duvet brun, court; marquées de points assez petits; parées chacune de trois bandes longitudinales naissant de la base, et formées d'un duvet d'un blanc sale: l'externe, laissant intact le rebord, étendue en devant jusqu'à l'arête humérale, graduellement un peu rétrécie: l'interne, naissant vers les trois cinquièmes à partir de la suture, étroite, prolongée jusqu'aux sept huitièmes de leur longueur, marquée d'une rangée irrégulière de points: l'intermédiaire, naissant de la fossette humérale, près

d'une fois aussi large que l'interne, sur la moitié antérieure de sa longueur, dirigée vers l'angle sutural, et prolongée jusqu'à l'extrémité, vers laquelle elle se renfle un peu, marquée de deux rangées irrégulières de points sur sa première moitié et d'une rangée sur la seconde.

Dessous du corps et pieds noirs, garnis d'un duvet luisant, gris, ou gris jaunâtre, à certain jour.

PATRIE : Les environs de Smyrne (collection Pellet).

Dorcadion Hampii.

Nigrum, capite pronotoque cinereo-pubescentibus : hoc punctato, sulcis tribus, lateribus anticè abbreviatis ; elytris fossulâ et carinâ humeralibus ultrâ medium prolongatis, sulcisque duabus subobsoletis, suturâ margineque albo-pubescentibus, sulcis fossulâque pube cinerascenti interruptâ vestitis.

Long. 0,0135 (6 l.) ; larg. 0,0036 (1 l. 2/3) à la base des élytres ;
0,0043 (2 l.) vers le milieu de celles-ci.

Corps oblong ou suballongé,

Tête noire; garnie ou revêtue d'un duvet blanc cendré ou cendré fauve; rayée sur le front d'une ligne médiane à peine prolongée jusqu'au vertex.

Antennes prolongées jusqu'aux trois cinquièmes ou un peu plus du corps; noires, garnies de duvet cendré.

Prothorax tronqué et à peu près sans rebord, en devant; tronqué et rebordé à sa base; plus étroit à celle-ci qu'en devant; plus large à la base que long sur la ligne médiane; armé vers le milieu de chacun de ses côtés d'un tubercule épineux; convexe; marqué de points médiocres et rapprochés; sillonné assez largement sur la ligne médiane, et creusé, de chaque côté de celle-ci, sur la seconde moitié de sa longueur, d'un sillon aussi large, dont le côté externe est relevé en saillie, un peu après le niveau des tubercules latéraux;

noir, garni ou revêtu de duvet d'un cendré fauve ou testacé, principalement dans les sillons.

Ecusson en triangle à côtés rectilignes; au moins aussi long que large.

Elytres débordant la base du prothorax du tiers de la largeur de chacune; trois fois et demie aussi longues que lui; subarrondies aux épaules; ovales-oblongues; médiocrement convexes sur le dos; pourvues d'une arête humérale prolongée, en s'affaiblissant, jusqu'aux deux tiers environ; creusées d'une arête humérale prolongée jusqu'au même point, et, entre le large sillon de cette fossette et la suture, de deux autres sillons assez larges, mais plus faibles, séparés par des côtes peu sensibles; ruguleuses près de la suture, marquées de points un peu superficiels sur le reste; noires, avec les rebords sutural et externe revêtus d'un duvet blanc; ornés sur chacune de quatre bandes longitudinales de duvet d'un cendré jaunâtre; l'une couvrant tout l'espace en dessus de l'arête humérale: chacune des autres sur les sillons, ordinairement interrompues. *Dessous du corps et pieds* noirs, garnis de duvet cendré jaunâtre.

PATRIE : La Perse (collection Pellet).

Dorcadion infernale.

Nigrum, supra nudum; capite pronotoque rugoso-punctatum, vittâ mediâ levigatâ; elytris oblongo-ovatis, fossulâ humerali obsolète carinâque humerali antè médium abbreviatis, punctatis, punctis posticè levioribus, pygidio rufo.

Long. 0,0135 (6 l.); larg. 0,0033 (1 l. 1¹/₂) à la base des élytres;
0,0045 (2 l.) au milieu de celles-ci.

Corps suballongé.

Tête noire; marquée de points inégaux, plus gros et plus rapprochés sur sa partie postérieure que sur l'antérieure; rayée d'une ligne médiane prolongée depuis l'épistome jusqu'au vertex; glabre, hérissée de poils noirs sur l'épistome.

Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers environ du corps; noires; brièvement pubescentes.

Prothorax sans rebord, tronqué et sensiblement entaillé ou échancré dans le milieu de son bord, en devant; étroitement rebordé et tronqué, à la base; plus étroit à celle-ci qu'à son bord antérieur; armé de chaque côté d'un tubercule épineux; transversal; noir, glabre; assez grossièrement ponctué avec une bande longitudinale lisse, sur la ligne médiane.

Ecusson en triangle assez étroit, pointu; noir, imponctué, presque caréné.

Elytres un peu plus larges en devant que le prothorax à sa base; quatre à cinq fois aussi longues que lui; arquées en arrière, prises ensemble, à la base, avec l'angle huméral un peu en angle dirigé en avant; ovales-oblongues, à épaules non relevées, mais offrant une arête humérale prolongée jusqu'au quart de leur longueur, presque sans traces de fossette humérale; noires; glabres; marquées de points médiocrement rapprochés, assez profonds près de la base, affaiblis à l'extrémité. *Pygidium* d'un roux brun.

Dessous du corps et pieds noirs; finement ponctués; dessous des cuisses pubescent.

PATRIE : La Perse (collection Pellet).

Leleopus constellatus.

Corpus supra fuscum, pube cinerascenti vestitum; antennis fuscis, albo-annulatis; elytris punctulatis, maculis punctiformibus sparsis; femoribus basi pallidis; tibiis cinereo-annulatis.

♂ ?

♀ Dernier arceau du ventre aussi long que les deux précédents réunis.

Long. 0,0078 à 0,0081 (3 l. 472 à 3 l. 273); larg. 0,0018 (778).

Corps oblong ou suballongé; médiocrement convexe.

Tête brune, revêtue d'un duvet cendré jaunâtre; creusée d'un sillon longitudinal médiaire.

Antennes à 1^{er} et 2^e articles bruns : les suivants annelés de testacés à la base; brunes postérieurement.

Prothorax tronqué et muni d'un rebord étroit et aplani, en devant et à la base; plus large que long; armé de chaque côté d'un tubercule terminé par une épine un peu dirigée en arrière; médiocrement convexe, brun; uni, revêtu d'un duvet court d'un cendré jaunâtre; marqué de petits points; rayé d'une légère ligne médiane; creusé d'un sillon transversal au devant du rebord basilaire.

Ecusson aussi long qu'il est large à la base; rétrécies ensuite en arrière, tronqué à l'extrémité; brun, revêtu d'un duvet cendré.

Elytres quatre fois au moins aussi longues que le prothorax; subparallèles jusqu'à la moitié, médiocrement rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à leur partie postéro-externe, tronquées à leur extrémité; médiocrement convexes, brunes, mais revêtues d'un duvet cendré jaunâtre; marquées sur leur moitié antérieure de points médiocres, affaiblis et moins apparents postérieurement; ornées de mouchetures ou taches ponctiformes brunes, peu rapprochées sur leur moitié antérieure, plus nombreuses et souvent contiguës sur leur seconde moitié: rebord sutural alterné de brun et de cendré sur ses deux tiers postérieurs.

Dessous du corps brun, revêtu d'un duvet gris ou cendré.

Pieds: *Cuisses* revêtus d'un duvet cendré; d'un testacé pâle à la base, à massue brune, mais paraissant grise par l'effet du duvet. *Tibias* bruns, annelés de testacé pâle entre la base et la moitié de leur longueur. *Tarses* bruns, avec la base du 1^{er} article pâle.

PATRIE : Les environs de Batoum (collection Reiche).

Leiopus nebulosus.

Il n'est peut-être pas de Lamien dont le dessin des élytres varie

autant que celui du *L. nebulosus*. Les étuis présentent, entre le quart et la moitié de la longueur, une bande transversale d'un blanc cendré, marquée de quelques points bruns ou noirs, et suivie d'une bande transversale de l'une de ces dernières couleurs et bilobée en devant, et la partie postérieure de cette bande, et le quart antérieur sont plus ou moins marqués de taches ponctiformes brunes ou noires. On distingue ordinairement, en outre, deux lignes blanches souvent interrompues et plus ou moins raccourcies postérieurement, paraissant représenter deux nervures non saillantes, naissant : l'une, au côté interne du calus huméral, l'autre, au côté interne de la fossette humérale. Du huitième au quart de la longueur des étuis, se montre une assez grosse tache brune ou noire, au côté externe de la ligne naissant du calus.

Quand la matière colorante a fait défaut, cette tache est plus restreinte et visiblement formée de la réunion de taches ponctiformes, et le reste de ce quart basilaire ne présente que des taches ponctiformes en nombre variable. La bande transversale d'un blanc cendré montre cinq points bruns sur le rebord sutural, quatre ou cinq irrégulièrement disposés sur la moitié interne de sa largeur, et ordinairement deux à quatre sur sa moitié externe. La bande transversale brune est moins développée dans le sens de sa longueur, interrompue ou presque interrompue dans son milieu, et ne s'étend pas jusqu'au rebord sutural. La partie postérieure est marquée de taches ponctiformes isolées les unes des autres.

Quand, au contraire, la matière colorante noire a abondé davantage, les taches ponctiformes du quart antérieur, en se réunissant, constituent souvent une tache sur la fossette humérale, une autre après l'écusson ou même vers leur partie postéro-interne, en se prolongeant plus en arrière dans ce point, ou d'autres fois, plus développées, couvrent presque entièrement de leur couleur brune le quart basilaire des étuis. La bande transversale, d'un blanc cendré, ne montre ordinairement alors point de taches ponctiformes sur sa moitié externe. La bande transversale brune est plus développée dans

tous les sens, et les points bruns de la partie postérieure se réunissent pour constituer diverses taches plus ou moins grosses.

Nous avons vu dans diverses collections, ces variations par excès indiquées sous le nom de *L. punctulatus*, PAYKULL. Pour éclairer à cet égard les entomologistes qui ne connaissent pas cette espèce boréale, assez rare, nous allons en reproduire la description.

Leleopus punctulatus.

Niger, opacus; elytris apice obtusè truncatis, fasciâ antè medium apiceque albido-pubescentibus, punctis majoribus nigris adspersis: fasciâ extorsum breviorè, punctis tribus suturalibus et serie transversali posticâ notatâ: apice punctis quatuor subquadratis dispositis.

Long. 0,0067 (3 l.); larg. 0,0017 (4 l.) à la base des élytres.

Corps oblong ou suballongé.

Tête noire à peine pointillée et peu garnie d'un duvet cendré, en devant, presque glabre et imponctuée postérieurement; concave entre les antennes, rayée d'une ligne transversale profonde après celles-ci; presque sans traces de ligne médiane.

Antennes de moitié au moins plus longues que le corps; noires, annelées de cendré à la base du 3^e article et des suivants.

Prothorax tronqué et garni d'un rebord mince en devant, tronqué et muni d'un rebord plus épais à la base; armé d'un tubercule épineux vers les trois cinquièmes de ses côtés; transversal; médiocrement convexe; creusé d'un sillon transversal au devant du rebord basilaire; noir; pointillé; garni d'un duvet court et cendré; offrant les faibles traces d'une ligne médiane.

Écusson noir; plus large que long; presque carré, arqué en arrière à son bord postérieur.

Elytres débordant la base du prothorax du tiers de la largeur de chacune; près de quatre fois aussi longues que lui; subparallèles jusqu'aux deux tiers, faiblement rétrécies ensuite en ligne un peu

courbe; obtusément tronquées chacune à l'extrémité; peu convexes sur le dos; à fossette humérale médiocrement prononcée; marquées de points à peine moins petits que ceux du prothorax et médiocrement rapprochés; d'un noir presque mat, parées de deux bandes de duvet d'un blanc cendré, notées de points noirs, dénudés, gros, arrondis, irrégulièrement et peu rapprochés: la bande antérieure cendrée couvrant les étuis, depuis le cinquième jusqu'à la moitié de leur longueur, c'est-à-dire offrant, au cinquième de leur longueur, son bord antérieur étendu en ligne transversale droite jusqu'aux trois cinquièmes de leur largeur, où la bande est raccourcie brusquement jusqu'au tiers de leur longueur; de ce point, son bord antérieur s'étend d'une manière un peu obliquement transversale, c'est-à-dire en s'avancant un peu: le bord postérieur est sinué près de chaque bord externe: cette bande cendrée est ordinairement marquée de trois points noirs situés sur la suture et communs aux deux étuis et de six autres points sur chaque élytre, savoir: un, en quinconce avec les 1^{er} et 2^e de la suture: cinq, constituant avec le 3^e sutural et leurs pareils, une rangée transversale en arc dirigée en arrière, voisine du bord postérieur de cette première bande: la bande postérieure, couvrant le cinquième postérieur des étuis, ordinairement marquée, sur chaque élytre, de quatre points noirs, disposés presque en carré.

Dessous du corps noir, garni d'un duvet court et cendré.

Pieds noirs, brièvement garnis d'un duvet cendré court et peu épais: tibias annelés de duvet blanc cendré: tarses garnis de duvet pareil.

PATRIE: Le nord de l'Europe. (Envoi de M. Bohéman.)

Exocentrus signatus.

Fuscus; pronotum griseo-pubescent, medio pube in carinam subelevato, punctis duabus denudatis nigris; scutello latiore; elytris pube cinerea vestitis, punctis denudatis sparsis aut subseriatis, post medium vittâ transversali fuscâ à maculis duabus conjunctis, internâ paululum anteriore.

Long. 0,0064 (2 l. 718); larg. 0,0022 (1 l.) à la base des élytres.

Corps oblong; médiocrement convexe.

Tête brune; garnie d'un duvet gris cendré; hérissée de poils obscurs; rayée d'une ligne médiane, ne dépassant pas le niveau du bord postérieur des yeux.

Antennes un peu plus longues que le corps; ciliées; brunes ou d'un brun fauve, annelées de duvet cendré à la base du 3^e article et des suivants.

Prothorax tronqué et à peine rebordé en devant; tronqué ou à peine arqué en arrière, et muni d'un rebord peu saillant, à la base; de deux tiers plus large que long; armé vers les trois cinquièmes de ses côtés d'un tubercule épineux dirigé en arrière; plus étroit à la base qu'en devant; médiocrement convexe; transversalement déprimé ou sillonné au devant de la base, et peu après le bord antérieur; brun, garni d'un duvet gris ou gris cendré, plus épais et relevé en forme de carène sur la ligne médiane; marqué entre cette ligne et chaque bord latéral, de deux petits points dénudés, longitudinalement disposés: l'un, presque au tiers; l'autre, un peu après les deux tiers de sa longueur.

Ecusson presque en demi-cercle, plus large que long; revêtu d'un duvet cendré.

Elytres débordant la base du prothorax du tiers ou des deux cinquièmes de la largeur de chacune; quatre fois au moins aussi longues que lui; subsinueusement parallèles jusqu'aux deux tiers, rétrécies ensuite en ligne courbe; subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité, non émoussées à l'angle sutural; médiocrement convexes; brunes; parées, après la moitié, d'une bande transversale brune, presque dénudée, entaillée en devant et en arrière; paraissant formée de deux taches ovalaires accolées; l'interne, couvrant des quatre septièmes aux trois quarts de leur longueur: l'externe, un peu moins avancée et un peu plus postérieure; uniformément revêtues sur le reste de leur sur-

face d'un duvet cendré blanc, parsemé de points dénudés, sérialelement disposés, du milieu de chacun desquels naît un poil noir, hérissé, un peu dirigé en arrière. *Dessous du corps* brun, pubescent.

Pieds pubescents; bruns ou d'un brun fauve, avec la massue des cuisses noirâtres.

PATRIE : Les environs de Constantinople (collection Pellet).

OBS. Cette espèce se rapproche de l'*E. punctipennis*. MULS. et GUILLEBEAU; mais elle en diffère par sa taille plus avantageuse; par les quatre petits points dénudés, situés, deux de chaque côté, sur le prothorax; par son écusson plus large que long, sans trace de ligne médiane dénudée; par sa bande brune, offrant la tache interne plus avancée que l'externe; par les points dénudés moins nombreux et plus petits.

Mallosia Scowitsii, FALDERMANN.

Corps allongé; planiuscule; noir ou brun, mais revêtu d'un duvet long, épais, assez grossier et d'un blanc sale et jaunâtre, sur le devant de la tête, le prothorax, l'écusson, la base du côté externe des élytres, le dessous du corps et les pieds. Elytres obliquement échancrées à l'extrémité; à rebord sutural aplani, large, noir, pubescent: noires glabres et rugueusement ponctuées à la base et près de la suture et jusqu'au tiers; d'un rouge violacé, et marquées de gros points, sur le reste; parées sur cette partie de trois bandes longitudinales de duvet jaunâtre: la médiane, entière: les deux autres formées de mouchetures en partie punctiformes.

Saperda Scowitzii, FALDERMANN. FAUN. Transcaucas, tome 2, p. 284, 497, pl. IX, fig. 5.

Phytoclea annulipes (REICHE).

Nigra, nigro-coerulescenti pubescens, verticè lineis duabus et pronoto vittâ longitudinali mediâ pubescenti-albidis. Scutello albo. Elytris obtusè truncatis, punctatis; femoribus anticis apice flavis, aliis flavo-annulatis: tibibus anticis flavis, aliis basi tantum flavis.

♂ ?

♀ *Pygidium* d'un noir ardoisé et garni de duvet cendré, sur sa partie apparente; d'un roux orangé, sur sa partie voilée par les élytres.

Long. 0,0072 (3 l. 414); larg. 0,0015 (218 l.)

Corps allongé.

Tête noire ou d'un noir bleuâtre; densément, ponctuée; hérissée de poils obscurs; parée sur le vertex de deux bandes de duvet cendré, peu séparées entre elles ou presque confondues. *Yeux* noirs; profondément échancrés.

Antennes aussi longuement prolongées que le corps; subfiliformes, un peu plus épaisses dans leur seconde moitié que sur les articles trois à cinq; peu ciliées en dessous: à 1^{er} article noir: les suivants bruns.

Prothorax tronqué et à peu près sans rebord en devant et à la base; subcylindrique ou plutôt légèrement renflé dans le milieu de ses côtés, et subsinueusement rétréci près de la base; un peu moins long que large; d'un noir bleuâtre; densément marqué de points ronds, à peine moins petits que ceux de la tête; hérissé comme celle-ci de poils obscurs; paré sur la ligne médiane d'une bande longitudinale de duvet blanc ou blanc cendré aussi large que l'écusson.

Écusson près d'une fois plus large que long; parallèle sur les côtés, arqué en arrière postérieurement; revêtu d'un duvet blanc ou blanc cendré.

Elytres quatre fois environ aussi longues que le prothorax; parallèles jusqu'aux trois quarts, faiblement rétrécies ensuite; tronquées à l'extrémité en ligne à peu près transverse, avec les angles postéro-externe et sutural émoussés; planes sur leur moitié interne; d'un noir bleuâtre ou ardoisé; marquées de points un peu plus petits que ceux du prothorax; hérissées, surtout en devant, de poils obscurs; garnies d'un duvet fin, concolore, couché, peu serré, peu apparent; chargées chacune de deux faibles nervures, naissant:

l'interne, dans la direction du côté interne du calus huméral, raccourcie à ses extrémités : l'externe naissant au côté externe du calus, prolongée presque jusqu'à l'extrémité.

Dessous du corps d'un noir bleuâtre ou ardoisé ; pointillé ; garni d'un duvet court.

Pieds garnis d'un duvet semblable ; d'un noir bleuâtre ou ardoisé ; seconde moitié des cuisses antérieures, un anneau, près du genou, sur les autres cuisses, jambes de devant, moins l'extrémité, et base des autres jambes, d'un jaune orangé.

PATRIE : La Caramanie (collection Reiche).

Phytocia manicata (REICHE).

Nigra, nigro-cæruleo pubescens, scutello albido, femoribus anticis apicetibisque anticis flavis ; pronoto longiore, densè punctato ; elytris obliquè truncatis subseriatim punctatis.

Phytocia manicata, Reiche, Mss.

Long. 0,0061 à 0,0067 (2 l. 3/4 à 3 l.); larg. 0,0133 (3/8 l.).

Corps allongé.

Tête noire ; garnie d'un duvet ardoisé court ; hérissée de poils obscurs ; densément et finement ponctuée.

Antennes aussi longues ou un peu plus longues que le corps ; filiformes ; noires, revêtues d'un court duvet ardoisé.

Prothorax tronqué et sans rebord, en devant ; tronqué et muni d'un rebord étroit et peu saillant à la base ; subcylindrique, rétréci dans sa seconde moitié ; aussi long (♀) ou plus long (♂) que large ; marqué de points ronds et presque contigus ; revêtu d'un duvet ardoisé ; parfois orné au devant de l'écusson d'une courte bande de duvet blanc cendré ; hérissé de poils obscurs.

Ecusson revêtu de duvet blanc cendré.

Elytres quatre fois environ aussi longues que le prothorax ; paral-

lèles; obliquement échancrées à l'extrémité; planiuscules longitudinalement sur leur moitié interne, offrant de faibles traces d'une nervure longitudinale sur les limites externes de cette partie aplanie; revêtues d'un duvet ardoisé; hérissées de poils obscurs, peu apparents; marquées de points presque sérialelement disposés.

Dessous du corps et pieds revêtus d'un duvet ardoisé: seconde moitié des cuisses de devant, et tibiais antérieurs, d'un jaune orangé.

PATRIE: La Syrie (collection Reiche).

Phytœcia fuscicornis (REICHE).

Nigra, cærulescenti pubescens; capite anticè cinereo; antennis fuscis; scutello albo; femoribus apice, tibiis que anticis flavis; pronoto densè punctato; elytris obtusè et obliquè truncatis, punctatis.

Phytœcia fuscicornis, Reiche, Mss.

Long. 0,0081 à 0,0090 (3 l. 2/3 à 4 l.); larg. 0,0017 (3/4 l.)

Corps allongé; d'un noir bleuâtre, en dessus.

Tête densément et assez finement ponctuée, couverte sur sa partie antérieure, y compris l'épistome, d'un duvet cendré assez épais.

Antennes un peu plus longuement prolongées que le corps; cylindriques; brièvement pubescentes; d'un noir bleuâtre sur les trois premiers articles, brunes sur les autres: le 3^e, le plus long.

Prothorax tronqué et à peine rebordé en devant et à la base; subparallèle sur le premier tiers, un peu rétréci ensuite, et d'une manière subsinuée près des angles postérieurs: convexe; couvert de points arrondis, moins petits que ceux de la tête offrant à peine les traces d'une raie médiane légèrement saillante; d'un noir bleuâtre; hérissé de poils obscurs.

Ecusson revêtu d'un duvet blanc.

Elytres quatre fois au moins aussi longues que le prothorax; sub-

parallèles ; un peu obtusément et peu obliquement tronquées chacune à l'extrémité ; planiuscules sur leur moitié interne ; ponctuées ; chargées, chacune de deux faibles nervures : l'une au côté externe, l'autre au côté interne du calus huméral ; d'un noir bleuâtre ; hérissées de poils obscurs, mi-couchés.

Dessous du corps et pieds d'un noir bleuâtre : dernier tiers de toutes les cuisses et jambes de devant, d'un jaune orangé.

PATRIE : La Grèce, les environs de Constantinople (collection Reiche, Pellet).

Vesperus flaveolus.

♂ *Flaveolus* ; capite post oculos subparallelo, posticè rotundato ; pronoto longiori, anticè emarginato, angustiori, subgradatim usque ultra medium dilatato, dein subparallelo. Oculis subtransversis ; antennarum articulo tertio sequentibus subæquali ; elytris livido-flaveolis abdomen tegentibus, substriolatis.

♀ *Flaveolus* ; capite curvatim post oculos angustato, posticè rotundato ; oculis subtransversis ; antennis gracilioribus, articulo tertio, quinto et præsertim quarto longiori ; prothorace anticè angustiori, lateribus arcuatis ; elytris ferè ab scutello dehiscentibus, apice truncatis, vix marginem posticum segmenti primi ventris attingentibus, lineis 4 vel 5 elevatis.

Long. 0,00168 (7 l. 1/2) ; larg. 0,0033 (1 l. 1/2).

♂ *Corps* allongé ; entièrement blond en dessus.

Tête obsolètement pointillée ; rayée d'une ligne médiane peu marquée ; un peu rétrécie en ligne courbe après les yeux, et obtusément arrondie à sa partie postérieure ; parcimonieusement pubescente.

Mandibules noires à l'extrémité. *Palpes* blonds.

Yeux noirs ou presque d'un gris de plomb ; transverses, obtusément tronqués en devant et à peine échancrés, obtusément arrondis postérieurement.

Antennes d'un cinquième environ plus longuement prolongées que le corps ; blondes ; subfiliformes ; comprimées à partir du 3^e article :

le 1^{er} épais, à peine plus long que la moitié du 3^e : celui-ci et les deux suivants presque égaux : les 8^e, 9^e et 10^e, un peu avancés en forme de dent au côté externe de leur extrémité : le 11^e appendicé.

Prothorax entaillé dans le milieu de son bord antérieur ; élargi en ligne courbe, peu régulière jusqu'aux deux tiers de sa longueur, subparallèle ensuite ; tronqué et muni d'un rebord étroit à la base : d'un cinquième moins large à cette dernière que long sur sa ligne médiane ; médiocrement convexe ; transversalement déprimé après le bord antérieur jusqu'au tiers ou deux cinquièmes de sa longueur, obsolètement pointillé ; blond ; garni de poils concolores peu serrés et peu apparents.

Ecusson blond ; presque carré, obtusément arrondi postérieurement ; peu pubescent.

Elytres débordant la base du prothorax des trois cinquièmes de la largeur de chacune ; quatre fois aussi longues que lui ; subparallèles, ou plutôt faiblement et subsinueusement rétrécies jusqu'au cinq sixièmes de leur longueur, en ogive à l'extrémité ; voilant l'abdomen ; planiuscules sur le dos ; blondes, légèrement ponctuées ; chargées chacune de deux ou trois nervures, ou obsolètement striées après la moitié de leur longueur : les nervures ou stries non prolongées jusqu'à l'extrémité.

Dessous du corps et pieds blonds ; garnis de poils fins et courts.

Long. 0,0225 (10 l.) ; larg. 0,0045 (2 l.).

♀ *Corps* allongé ; entièrement blond ou d'un blond flave en dessus.

Tête analogue à celle du ♂, mais un peu plus sensiblement rétrécie après les yeux. Ceux-ci comme chez le ♂.

Antennes prolongées à peine jusqu'aux trois quarts de la longueur du corps ; blondes ; filiformes ; grêles ; à 3^e article sensiblement plus long que le 5^e et surtout que le 4^e : les 8^e, 9^e et 10^e tronqués en ligne droite à l'extrémité : le 11^e appendicé. *Prothorax* entaillé dans le milieu de son bord antérieur ; étroitement et faiblement rebordé en

devant; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers de sa longueur, suparallèle ensuite; tronqué et étroitement rebordé à la base; d'un cinquième au moins plus large à celle-ci que long sur sa ligne médiane; d'un blond flave; finement et un peu obsolètement ponctué; presque glabre.

Ecusson presque en parallépipède transversal, obtusément arrondi à l'extrémité; sillonné sur sa ligne médiane; d'un blond flave.

Elytres débordant la base du prothorax des deux cinquièmes de la largeur de chacune; un peu moins longuement prolongées que le premier arceau ventral; arquées sur les deux tiers antérieurs de leur côté extérieur; en ligne courbe et déhiscente à la suture presque depuis l'écusson; assez brièvement et un peu obliquement tronquées de dehors en dedans, à leur extrémité, correspondant au calus huméral; convexes; blondes; presque glabres; ruguleuses; un peu obsolètement ponctuées; chargées chacune de quatre ou cinq nervures non prolongées jusqu'à l'extrémité; laissant à découvert la majeure partie du dos de l'abdomen.

Dessous du corps et pieds blonds ou d'un blond flavescent; garnis de poils concolores fins et peu serrés.

PATRIE : Les environs de Coléah (Algérie) (collection Reiche).

Obs. Le ♂ se distingue du *Vesperus strepens* par sa taille moins avantageuse; par sa tête rétrécie en ligne courbe après les yeux; par son prothorax plus long que large. Il s'éloigne du ♂ des deux autres espèces françaises par ses yeux transverses ou subtransverses.

La ♀ s'éloigne de celle du *V. strepens* par ses élytres déhiscentes à la suture presque depuis l'écusson, et moins longuement prolongées; de celle du *Vesperus luridus*, par sa tête rétrécie en ligne courbe après les yeux, subarrondie postérieurement; par ses élytres tronquées assez brièvement à l'extrémité; un peu moins brusquement prolongées que le bord postérieur du premier arceau ventral; de celle du *Vesperus Xatarti*, par sa couleur, par sa tête rétrécie en ligne courbe après les yeux, et arrondie postérieurement; par son prothorax presque en

demi-cercle, plus large que long; par ses élytres beaucoup plus courtes et tronquées à l'extrémité, au lieu d'être arrondies.

Vesperus ocularis.

♂ *Caput pronotumque fulvo-nebulosa; capite post oculos abruptè angustiori, subparallelo, posticè rotundato; prothorace anticè emarginato et angustiori, gradatim dilatato, longiori, suprà levigato, anticè subrugoso; elytris abdomen tegentibus, nudis, punctatis, antennis gracilibus pedibus flavo-lividis.*

Long. 0,0157 (7 l.); larg. 0,0028 (1 l. 1/4).

♂ *Corps allongé.*

Tête d'un fauve foncé et livide; obsolètement pointillée; presque glabre, garnie de poils fins, très-courts, indistincts à la vue; creusée d'un léger sillon sur la moitié postérieure du front; brusquement rétrécie après les yeux presque de la moitié de la largeur de ces organes, prolongée ensuite d'une manière parallèle, postérieurement arrondie.

Yeux bruns; à peine échancrés derrière la base des antennes; arrondis postérieurement, séparés entre eux sur le front par un espace égal au diamètre de l'un d'eux.

Antennes un peu plus longues que le corps; d'un fauve testacé livide; grêles; non dentées, à articles tronqués à l'extrémité en ligne transverse: le 3^e à peu près aussi long que le 5^e: le 10^e droit.

Prothorax entaillé et à peu près sans rebord, en devant; tronqué et rebordé à la base; élargi d'avant en arrière en ligne presque droite ou à peine courbe; moins large à sa base que long sur sa ligne médiane; d'un fauve obscur et un peu livide, avec le rebord basilaire brun; presque sans ponctuation distincte, légèrement râpeux près de son bord antérieur; rayé d'une ligne médiane légère, raccourcie à ses extrémités.

Ecusson brun; aussi long que large; parallèle, arrondi à sa partie postérieure; canaliculé.

Elytres débordant la base du prothorax des deux cinquièmes de la

largeur de chacune; quatre à cinq fois aussi longues que lui; parallèles; voilant l'abdomen; arrondies, prises ensemble, à l'extrémité; planiuscules sur le dos; livide; à peu près glabres; marquées de points très-médiocres et rapprochés; presque sans traces de nervures.

Dessous du corps brun ou d'un brun fauve, avec le bord des anneaux du ventre d'un testacé livide : le 5^e arceau, échancré dans le milieu de son bord postérieur.

Pieds d'un flave testacé livide; brièvement pubescents.

PATRIE : Les environs de Smyrne (collection Pellet).

OBS. Nous n'avons pas vu la ♀.

Cette espèce a quelque analogie avec les *V. Xatarti* et *luridus*; mais elle s'éloigne de l'un et de l'autre, par sa tête rétrécie après les yeux presque de la moitié de la largeur de chacun de ses organes; par son front plus large; par ses antennes plus grêles, à 4^e article droit; par son prothorax sans pubescence et sans ponctuation apparente; par le 5^e arceau de son ventre échancré dans le milieu de son bord postérieur. Elle s'éloigne, d'ailleurs, du *V. Xatarti*, par la couleur de sa tête et de son prothorax; par sa tête prolongée d'une manière parallèle après les yeux; du *V. luridus*, par son prothorax presque graduellement élargi d'avant en arrière; par sa couleur, etc.

Près des Oxymires doit être placé le genre suivant, fondé sur une espèce étrangère à notre pays.

Genre *Apatophysis*, APATOPHYSE, Chevrolat.

CHEVROLAT, Revue et Magasin de zoologie, 1860, p. 95.

CARACTÈRES : *Antennes* insérées moins avant que le bord antérieur des yeux; prolongées jusqu'aux trois quarts ou quatre cinquièmes du corps (♀), ou plus longues que lui (♂); subfiliformes, atténuées vers l'extrémité; de 11 articles : le 1^{er} épais : le 2^e court : les 3^e et 4^e à peu près égaux, moins longs chacun que le 1^{er} : le 4^e égal environ aux trois cinquièmes du 5^e : les 5^e, 6^e et 7^e les plus

longs, presque égaux : le 5° et les suivants graduellement plus comprimés ; subdentées : le 11° appendicé.

Yeux peu profondément échancrés à leur côté interne, arrondis à l'externe, à grosses facettes.

Tête brusquement rétrécie après les yeux, et peu longuement prolongée d'une manière subparallèle jusqu'au bord antérieur du prothorax. *Epistome* transversal. *Labre* faiblement échancré en arc, à son bord antérieur. *Mandibules* saillantes, arquées, terminées en pointes. *Palpes* peu allongés ; à dernier article subfiliforme ou faiblement ovalaire, obtus ou tronqué à l'extrémité.

Prothorax moins long sur son milieu que large à sa base ; dilaté en forme de tubercule un peu obtus vers le milieu de chacun de ses côtés, chargé d'un tubercule arrondi, situé sur le dos, près de chaque côté, après le tubercule latéral ; creusé d'un sillon transversal après son bord antérieur et d'un autre moins marqué au devant de sa base.

Ecusson très-apparent ; à côtés curvilignes.

Elytres débordant la base du prothorax des deux cinquièmes de la largeur de chacune ; ne voilant pas le dernier anneau de l'abdomen ; subparallèles jusqu'aux trois quarts (♀) ou subsinueusement rétrécies jusqu'aux quatre cinquièmes (♀) ; subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité. *Ventre* de cinq arceaux.

Prosternum moins élevé que les hanches ; peu apparent (♂) ou assez large (♀) entre les hanches antérieures qui sont saillantes. *Mésosternum* subparallèle. *Postépisternums* faiblement rétrécis en ligne droite à leur côté interne ; ni échancrés, ni sinués vers le tiers de leur côté externe ; laissant apparaître l'épimère sur toute la largeur de leur côté externe (♂), seulement vers leur extrémité postérieure (♀).

Pieds allongés, grêles. *Cuisses* aussi longuement prolongées que les élytres. *Premier article des tarses postérieurs* à peu près aussi long que les deux suivants. *Ongles simples*.

Apatophysis toxotoïdes, CHEVROLAT.

♂ *Rufo-testaceus*, *cinerero-pubescens*; *pronoto lineâ mediâ, angustâ, levi*; *elytris subattenuatis, suprâ planiusculis, punctatis, denudatis, posticè levioribus, lineis duabus elevatis.*

Antennes plus longues que le corps; dentées du 5^e au 10^e article.

Elytres laissant le pygidium et le postpygidium à découvert : celui-ci obtusément tronqué. *Prosternum* nul ou presque nul entre les hanches de devant. 5^e arceau ventral rétréci en ligne courbe et tronqué à l'extrémité.

♀ *Piceus, glabiusculus*: *pronoto absque lineâ mediâ*; *elytris usque ultrâ medium subparallelis, subconvexis, anticè punctatis, postice punctulatis, leneis duabus elevatis.*

Antennes prolongées jusqu'aux quatre cinquièmes de la longueur du corps, subdentées à partir du 6^e article. *Elytres* laissant à découvert le pygidium et une partie de l'arceau précédent. *Pygidium* allongé et tubiforme. *Prosternum* assez large entre les hanches de devant. 5^e arceau ventral graduellement rétréci et tronqué à son extrémité, non incurbé.

Apatophysis toxotoïdes, CHEVROLAT, Revue et Magasin de zoologie, 1860, p. 304.

Long. 0,0157 à 0,0180 (7 à 8 l.); larg. 0,0051 à 0,0056 (2 l. 1/4 à 2 l. 1/2).

♂ *Corps* allongé.

Tête d'un blond roux testacé, mais revêtue d'un duvet cendré ou cerviné; rayée, depuis l'épistome, d'une ligne médiane prolongée jusqu'au bord antérieur du prothorax. *Mandibules* noires à l'extrémité. *Yeux* noirs, souvent d'un gris de plomb argenté et brillant, après la mort.

Antennes d'un blond fauve, garnies d'un duvet cendré très-court ;

plus longuement prolongées que le corps; comprimées et dentées à partir du 5^e article.

Prothorax faiblement arqué et étroitement rebordé en devant; étroitement rebordé et bissinué à la base; moins long sur la ligne médiane que large à cette dernière; armé de chaque côté d'un tubercule non épineux; peu fortement convexe; creusé d'un sillon transversal après le rebord antérieur, et d'un autre moins prononcé au devant du rebord basilaire; chargé de deux tubercules arrondis, situés sur le dos, près de chaque côté, un peu en arrière du tubercule latéral; chargé un peu plus avant, vers les deux cinquièmes de sa longueur, d'une saillie transversale moins prononcée ou réduite à un petit tubercule juxta-latéral; d'un blond fauve; couvert d'un duvet cendré ou cerviné; rayé d'un sillon transversal à l'autre, d'une ligne médiane dénudée.

Ecusson en triangle à côtés curvilignes; d'un blond fauve; revêtu d'un duvet cendré ou cerviné; rayé d'une ligne médiane.

Elytres débordant la base du prothorax des deux cinquièmes de la largeur de chacune; arrondies aux épaules; subsinueusement rétrécies jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur; arrondies, prises ensemble, à l'extrémité; débordées par le pygidium; planiuscules en dessus; d'un blanc fauve; couvertes d'un duvet cendré ou cerviné; marquées, près de la base, de points dénudés, affaiblis et peu distincts, près de l'extrémité; chargées chacune d'une nervure, dans la direction de la fossette humérale; offrant souvent les traces plus ou moins faibles d'une autre nervure plus interne.

Dessous du corps et pieds d'un blanc ou roux fauve; revêtus d'un duvet cendré ou cerviné. *Premier article des tarses postérieurs* à peu près aussi long que les deux suivants réunis.

♀ *Corps* allongé; entièrement d'un brun de poix.

Tête densément pointillée; rayée d'une ligne médiane: bord antérieur du labre et de l'épistome flavescent. *Mandibules* noires au côté externe et à l'extrémité. *Yeux* et *antennes* analogues aux mêmes organes chez le ♂.

Prothorax semblable à celui du ♂, mais sans saillies transversales vers les deux cinquièmes de sa longueur, et sans raie sur la ligne médiane; finement chagriné; d'un brun de poix; à peu près glabre.

Ecusson plus long que large; subparallèle, arrondi à l'extrémité; rayé d'une ligne médiane; d'un brun de poix.

Elytres subparallèles jusqu'aux trois quarts de leur longueur; arrondies, prises ensemble, à l'extrémité; subconvexes; d'un brun de poix; marquées de points affaiblis vers l'extrémité; densément et obsolètement ponctuées entre ces points; glabres; chargées chacune de deux nervures à peine prolongées au delà des trois quarts de leur longueur: l'une dans la direction de la fossette humérale: l'autre, plus interne; débordées par le pygidium et par une partie de l'arceau précédent.

Dessous du corps et *pieds* d'un brun de poix; presque glabre.

Cette espèce est remarquable.

Strangalia lanceolata.

♀ *Nigra, elytris sanguineis, apice vittaque suturali ellipticâ nigris; pronoto longiori, anticâ angustiori, angulis posticis lateraliter spinosis, punctato, pilis subrecumbentibus fuscis.*

♂ Inconnu.

♀ Pygidium noir, presque bilobé à son extrémité.

Long. 0,0412 (♂ l.); larg. 0,0033 (1 l. 1/2).

♂ Corps allongé.

Tête noire; marquée de points ronds et rapprochés, donnant chacun naissance à un poil noir mi-couché; rayée d'une ligne médiane entre les antennes; brusquement rétrécie presque immédiatement après les yeux.

Antennes à peine prolongées jusqu'aux trois quarts de la longueur

du corps; filiformes; épaisses; brièvement pubescentes; noires sur les trois ou quatre premiers articles, brunes postérieurement.

Prothorax tronqué et étroitement rebordé en devant; étroitement rebordé et bissinué à la base; à peine plus large en devant que le cou; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux cinquièmes de ses côtés, puis un peu en courbe rentrante jusqu'aux angles postérieurs, qui sont prolongés latéralement en pointe; moins large à la base que long sur la ligne médiane; convexe; noir; marqué de points ronds, rapprochés, mais non contigus, paraissant à certain jour un peu râpeux, et donnant chacun naissance à un poil noir, mi-couché.

Écusson triangulaire; noir; garni de poils.

Elytres trois fois environ aussi longues que le prothorax; subgraduellement rétrécies jusque près de l'extrémité, plus sensiblement rétrécies en ligne courbe vers cette dernière; obliquement échanquées à celle-ci; peu convexes sur le dos; d'un rouge foncé, ou d'un rouge de sang; parées d'une bordure suturale noire, embrassant les côtés de l'écusson, une fois plus large que la base de ce dernier: l'extrémité de celui-ci, graduellement élargie jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur, où elle couvre plus de la moitié interne de leur largeur, rétrécie ensuite à partir de ce point jusqu'aux trois quarts de leur longueur où elle est réduite au quart interne de leur largeur, et où elle s'unit à une région noire, transversalement coupée en devant, qui couvre le quart postérieur de leur longueur; marquées de points rapprochés paraissant un peu râpeux, et donnant chacune naissance à un poil mi-couché, noir sur les parties noires, livide sur les parties rouges.

Dessous du corps et *pieds* garnis de poils livides; noirs, avec l'avant-dernier arceau ventral obscurément rouge.

PATRIE: L'Espagne (collection Reiche).

Obs. Elle a été découverte par M. Arias Teixeira. Elle a de l'analogie avec la *Strang. melamura* ♀, dont elle se distingue par ses antennes plus épaisses; par son prothorax moins densément ponctué, et

surtout par la forme de sa bordure suturale noire. Le ♂ nous est inconnu.

Leptura montana.

Nigra, pronoto nigro (♂) aut rufo (♀), longiori, anticè angustiori angulis posticis subacutis, densè punctato; elytris apice obliquè emarginatis, punctatis, tenuitèr pubescentibus; rufo-flavis immaculatis (♀), aut posticè lineà submarginali nigrâ (♂).

Leptura montana (MONTANDON) (REICHE), in collect.

Long. 0,0090 à 0,0100 (4 à 4 l. 1/2); larg. 0,0018 à 0,0096 (5/6 à 1/5).

Corps allongé.

Tête noire; densément et finement chagrinée; hérissée de poils livides, clairs-semés; brusquement rétrécie postérieurement après un bourrelet assez court.

Antennes noires; subfiliformes, un peu épaissies dans leur seconde moitié; prolongées jusqu'aux trois quarts (♀), ou presque jusqu'à l'extrémité (♂) du corps.

Prothorax tronqué et étroitement rebordé en devant; étroitement rebordé et bissiné à la base; moins large à celle-ci que long sur son milieu; inégalement élargi d'avant en arrière, un peu renflé vers le tiers de ses côtés, et sinué entre le point et les angles postérieurs; peu convexe sur le dos; creusé d'un sillon transversal assez étroit après le rebord antérieur, et d'un autre moins prononcé au devant de sa base; densément ponctué, ou moins finement chagriné que la tête; hérissée de poils livides ou grisâtres; noir (♂) ou d'un rouge roux (♀).

Écusson en triangle subéquilatéral; noir.

Elytres deux fois ou deux fois et quart aussi longues que le prothorax; obliquement échancrées chacune à l'extrémité; subgraduellement rétrécies jusqu'aux quatre cinquièmes et plus sensiblement ensuite (♂), ou subsinueusement subparallèles jusqu'aux trois quarts, et sensiblement rétrécies ensuite en ligne un peu courbe jusqu'à leur

partie postéro-externe (♀) ; peu convexes sur le dos ; à fossette humérale assez prononcée ; marquées de points assez rapprochés, donnant chacun naissance à un poil fin, concolore, presque couché ; d'un rouge roux ou d'un roux orangé ; sans taches (♀), ou parées chacune d'une sorte de bande noire, naissant de l'extrémité, avancée, en se rétrécissant un peu, jusqu'aux deux cinquièmes postérieurs de leur longueur, rapprochés du bord externe, graduellement plus distante de la suture, d'arrière en avant.

Dessous du corps et pieds noirs, pubescents.

PATRIE : L'île de Chypre (collection Reiche).

OBS. Elle doit être placée près de la *L. cincta*.

Genre *Fallacia*, Fallacie.

CARACTÈRES. *Prothorax* à angles postérieurs obtus, ne débordant ni le milieu de la fossette humérale des élytres, ni la saillie du milieu de ses côtés ; plus long que large ; creusé d'un sillon transversal profond, après la partie antérieure relevée en rebord, c'est-à-dire vers le sixième, et d'un autre vers les cinq sixièmes de sa longueur ; subglobuleux entre ces sillons.

Tête subgraduellement rétrécie après les yeux, jusqu'au bord antérieur du prothorax. *Yeux* sans échancrure. *Suture frontale* transversalement droite.

Elytres débordant la base du prothorax du tiers au moins de la largeur de chacune.

Postépisternums rétrécis d'avant en arrière.

Premier article des tarsi un peu moins long que tous les suivants réunis.

***Fallacia longicollis*.**

Elongata, angusta ; *capite pronotoque nigris, densè punctulatis breviter pubescentibus* ; *pronoto elongato, anticè angustiori, margine antico*

rufo-testaceo, lineâ longitudinali mediâ ; elytris apice angustè truncatis, rufo-testaceis, punctatis ; pectore fusco aut testaceo ; ventre pedibusque rufo-testaceis.

Grammoptera longicollis (MONTANDON) (REICHE), in collect.

Long. 0,0090 (4 l.); larg. 0,0017 (3/4 l.).

Corps allongé.

Tête très-finement granulée; garnie d'un duvet cendré, mi-doré à certain jour ; subgraduellement rétrécie après les yeux ; noire ; épistome et palpes d'un roux testacé.

Antennes de cette dernière couleur; moins longuement (♀) ou presque aussi longement prolongées que le corps ; filiformes ; grêles.

Prothorax arqué et étroitement rebordé en devant ; tronqué et rebordé à la base ; sensiblement plus long sur sa ligne médiane que large à sa base ; convexe ; creusé d'un sillon transversal vers le cinquième antérieur et au devant de la base ; inégalement un peu chargé d'avant en arrière ; muni, dans le milieu de ses côtés, d'un tubercule obtus, et rétréci à l'extrémité de chacun des sillons transversaux ; à angles postérieurs obtus ; très-finement chagriné ; garni d'un duvet cendré ou cendré jaunâtre ; noir, brun ou d'un brun testacé ; avec le bord antérieur d'un roux testacé ; rayé d'un léger sillon sur sa ligne médiane entre les sillons transversaux.

Ecusson en triangle à côtés rectilignes ; d'un roux testacé.

Elytres trois fois et demie environ aussi longues que le prothorax ; subparallèles jusqu'aux trois quarts, rétrécies ensuite en ligne un peu courbe ; étroitement tronquées en ligne transverse à l'extrémité ; peu convexes ; marquées de points rapprochés, assez gros près de la base, affaiblis vers l'extrémité, glabres ; d'un roux testacé, avec le rebord sutural parfois obscur sur sa première moitié.

Dessous du corps garni d'un duvet court et soyeux, ordinairement noir sur la poitrine, mais parfois testacé, par défaut de matière colorante ; d'un roux testacé, ou testacé sur le ventre.

Pieds brièvement pubescents ; d'un roux testacé, ordinairement avec une tache noire sur les cuisses intermédiaires, et un anneau noir sur les cuisses postérieures, près du genou. Premier article des tarses postérieurs un peu moins long que les trois suivants réunis.

PATRIE : Batoum (collection Reiche).

Vadonia grandicollis.

Nigra, villosa ; pronoto longiori ; elytris aurantiacis, puncto discali antè médium margine suturali sextâque parte apicali, nigris.

Long. 0,0157 à 0,0168 (7 à 71. 1/2) ; larg. 0,0045 (21.).

Corps allongé.

Tête noire ; finement chagrinée ; hérissée de poils obscurs ; rayée d'une ligne médiane.

Antennes prolongées jusqu'aux trois cinquièmes du corps (♀) ; noires , pubescentes ; plus épaisses dans leur seconde moitié que sur les articles 3 à 6.

Prothorax tronqué et rebordé en devant ; faiblement rebordé et bissinué à sa base ; sensiblement moins large à cette dernière que long sur la ligne médiane ; convexe ; creusé d'un étroit sillon transversal après le rebord antérieur, et d'un autre plus large au devant de sa base ; arqué ou subarrondi sur les côtés entre ces sillons, et sinué en devant de sa base ; noir ; densément ponctué, hérissé de poils obscurs.

Ecusson triangulaire ; noir ; pubescent.

Elytres deux fois et quart aussi longues que le prothorax ; subgraduellement rétrécies jusqu'aux trois quarts et plus sensiblement ensuite ; étroites et peu obliquement tronquées à l'extrémité ; médiocrement convexes sur le dos ; à fossette humérale assez marquée ; d'un roux orangé, avec le sixième postérieur, le rebord sutural, et un point, noirs : le point, situé sur le disque, un peu plus près du bord antérieur que de la suture, aux quatre neuvièmes de leur longueur ; marquées de points rapprochés, mais peu profonds, un peu rugueux

près de la base, donnant chacun naissance à un poil d'un livide rous-sâtre, mi-couché.

Dessous du corps et pieds noirs; densément assez finement ponctués; garnis de poils d'un cendré jaunâtre.

PATRIE : Les environs de Smyrne (collection Pellet).

Obs. Cette espèce a beaucoup d'analogie avec la *V. bipunctata*, FABRICIUS; mais elle s'en distingue par sa taille plus avantageuse, par son prothorax plus long; par la couleur orange ou orangée de ses élytres, par la partie noire de celle-ci tronquée en ligne droite à son bord antérieur; par le point noir plus petit et un peu plus postérieurement placé.

Grammoptera auricollis.

Nigra, capite pronotoque pube aured vestitis; femoribus medio rubro annulatis; elytris apice singulatim rotundatis, punctatis, nigris, pilis cinereo-flavis.

Long. 0,0067 (3 l.); larg. 0,0113 (2/8 l.)

Corps allongé.

Tête noire, revêtue d'un duvet doré.

Antennes un peu moins longuement prolongées que le corps; noires; grêles, subfiliformes, un peu épaissies dans leur seconde moitié.

Prothorax tronqué et muni d'un rebord mince et peu saillant, en devant; en angle très-ouvert et dirigé en arrière, et à peine rebordé à la base; plus étroit en devant, élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, en courbe rentrante entre le point et les angles postérieurs latéralement dirigés en pointe; au moins aussi long que large; déprimé transversalement en dessus, au devant de sa base; noir, mais revêtu d'un duvet doré, laissant sa ligne médiane dénudée.

Ecusson noir.

Elytres trois fois et demie à quatre fois aussi longues que le pro-

thorax ; subparallèles, arrondies chacune à l'extrémité ; noires ; marquées de points rapprochés, de chacun desquels sort un poil d'un cendré jaunâtre, couché, ne voilant pas la couleur foncière.

Dessous du corps noir, garni d'un duvet cendré.

Pieds pubescents ; noirs, avec le tiers médiaire des cuisses d'un rouge flave.

PATRIE : Les environs de Coléah (Algérie) (collection Reiche).

